

Réponse section 23 réunie le 7 septembre avec 23 présents. Nous n'avons pas abordé tous les points.

Missions :

1 : rythme actuel tenable. Eventuellement dématérialiser les qualifs

2 : passer à 5 ans

3 radicalement NON

4 : sans objet pour nous

5 : cela apparaît satisfaisant

Promotion

1 : Non

2 : pas d'avis

3 : Procédure satisfaisante. Pas de recours car une non promotion n'est pas une sanction ni un discrédit c'est juste un concours avec pas assez de places !!!

CRCT

augmenter le nombre mais ne pas les donner automatiquement. Un sabbatique anglo saxon c'est tout autre chose, et dans un contexte où les enseignants chercheurs qui les ont sont titulaires (donc très peu nombreux) et évalués (dans notre discipline avec des critères bibliométriques). Nous on ne veut pas d'évaluation !!!!

Missions perdues ou pas acquises

pas de position claire au cours du débat. Une petite majorité pour que la PES soit du ressort de CNU mais la section n'étant pas au complet ca n'est pas un vote solide.

Suivi national

NON

Evaluation

Le CNU devrait avoir un droit de regard (voire de véto) sur la composition des commissions AERES, dont il parfaitement normal qu'elles puissent comprendre des membres non CNU (pour cause de champs de compétence spécifique)

Primes

(voir PES) La section n'a pas trop compris ce que signifiait que des primes puissent avoir une influence sur les qualifs. promotions ?

recrutement

Il normal qu'il soit en local ce n'est pas le boulot du CNU qui ne doit pas s'en mêler

Déontologie

Nous appliquons en interne des règles plus strictes que les règles légales. On s'en porte très bien.

Moyen

demande de rétablissement du cocotier, mais tout le monde n'est pas d'accord